

Relevé de délibérations

Le conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 14 mars 2024 a approuvé les délibérations suivantes :

- Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2024
- Contrat pluriannuel de la communauté d'universités et d'établissements Université de Lyon 2022-2026 - volet commun du contrat
- Compte financier 2023 et affectation du résultat (+ rapport de gestion 2023 pour information)
- Déplacements professionnels/Réhaussement des seuils de remboursement pour les hébergements pendant la période des JO2024
- Avenant n°2 à la convention de partenariat pour la restauration (modification de la grille tarifaire)
- Contingent C3 RIPEC campagne 2024
- Nouvelle bonification indiciaire (NBI) : mise à jour des fonctions
- Refonte de la politique de rémunération et de recrutements des contractuels BIATSS
- Support financier en doctorat
- Support financier des doctorants internationaux
- Bilan et action CVEC 2023
- Tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2024-2025
- Tarification applicable aux reprises d'études et aux actions de la formation continue
- Charte de déontologie de matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations
- Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2023-2025
- Point sur les conventions
- Motion sur l'austérité budgétaire
- Motion sur la mensualisation des vacataires
- Motion sur la situation en Palestine

Fait à Lyon, le 14 mars 2024,

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

